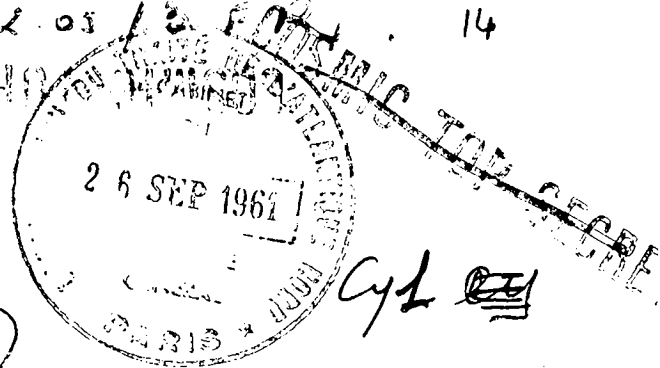


DÉLÉGATION DE LA FRANCE
AU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

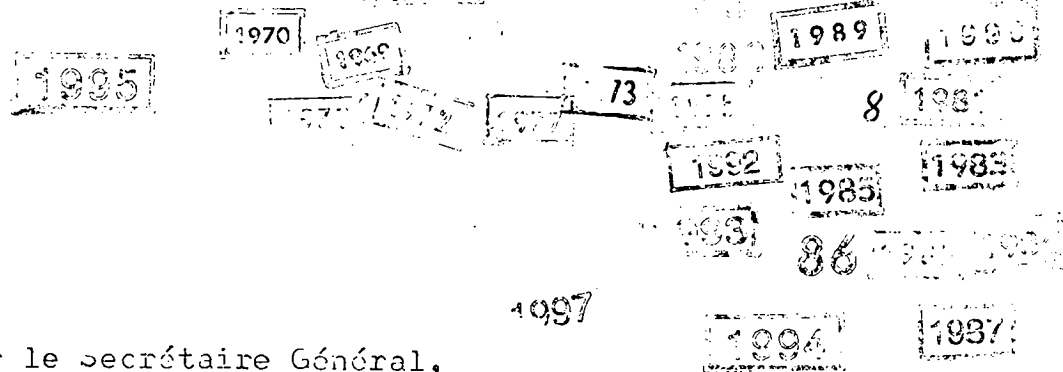
L'Ambassadeur de France



Paris, le 25 Septembre 1961

0510

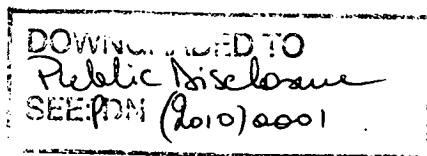
REG. DPP
38
Reg. EF
208NF
416



Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse des autorités françaises aux demandes faites par SACLANI et CINCHAN en ce qui concerne la France pour la mise en oeuvre de leurs plans d'action à l'occasion de la crise de Berlin, demandes qui ont été transmises au Conseil par le PO 61/722 et 730.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.



Pierre de Leusse

Pierre de LEUSSE

M. STINGER
Secrétaire Général
O.T.A.N.

2007



~~COSMIC TOP SECRET~~

~~SECRET~~
~~TRES SECRET~~

Paris, le 25 septembre 1961

N O T E

CONTRIBUTION FRANÇAISE AUX PLANS D'ACTION
DU SACLAN ET DU CEMCHAN DEVANT LA CRISE DE BERLIN

1/ Mise au stade opérationnel des forces de Catégorie A.

a) Le Gouvernement français prend des mesures pour compléter les catégories d'armement déficitaires (munitions et équipements ASM en particulier). Ces mesures s'appliquent aussi bien aux forces réservées pour affectation à l'OTAN qu'aux forces conservées sous Commandement National.

b) Le complément des unités à l'effectif de guerre nécessite le rappel de 2650 réservistes instruits. Cette mesure peut être adoptée par le Gouvernement français, en cas d'aggravation de la crise. Toutes dispositions sont prises pour qu'elle joue dans les moindres délais. Ceux-ci seraient inférieurs à trois jours.

2/ Passage des forces affectées des catégories B et C en catégorie A

.../

Les décisions prises pour répondre dans toute la mesure du possible aux demandes des Grands Commandants sont les suivantes:

a) POUR SACLANT.

Un porte-avions (C.V) passe de catégorie B en catégorie A.

Au lieu de faire passer, comme le demande SACLANT les 6 escorteurs (DE) de catégorie B en catégorie A, la France place 3 escorteurs d'escadre (DD) en catégorie A tout en maintenant 3 escorteurs (DE) en catégorie B. Au total il en résulte une revalorisation sensible des forces mises à la disposition de SACLANT.

Les 2 sous-marins (SS) sont opérationnels mais doivent rester en Méditerranée où ils assurent des missions techniques dans lesquelles ils ne peuvent être remplacés. Ils rejoindraient rapidement le théâtre atlantique en cas de crise.

Les 4 avions patrouilleurs (LPA) existent stockés en volant de fonctionnement, leurs équipages sont des réservistes instruits qui rejoindraient rapidement.

La situation des forces affectées à SACLANT par la France s'établira donc ainsi en définitive:

Catégorie A -

1 porte-avions (CV) -- 10 escorteurs d'escadre (DD) -- 3 escorteurs rapides (DDE) -- 3 sous-marins (SS) -- 3 flotilles 1/2 d'avions patrouilleurs (LPA)

au lieu de : 7 escorteurs d'escadre (DD) -- 3 escorteurs rapides (DDE) -- 3 sous-marins (SS) -- 3 flotilles 1/2 d'avions patrouilleurs.

Catégorie B --

4 escorteurs (DE) -- 2 sous-marins (SS) -- 1/2 flotille d'avions patrouilleurs (LPA)

au lieu de : 1 porte-avions (CV) -- 3 escorteurs rapides (DDE) -- 4 escorteurs (DE) -- 2 sous marins (SS) -- 1/2 flotille

.../

~~TOP SECRET~~~~TOP SECRET~~

d'avions patrouilleurs (MPA)

b) POUR CINCHAN --

Les 4 hélicoptères ASM sont utilisés en Algérie. L'achat de matériel sonar nécessaire figure parmi les mesures prises par le Gouvernement pour revaloriser les forces. L'entraînement du personnel restera à faire. Les autres forces envisagées sont sous commandement national.

3/ Passage de forces sous commandement national au commandement NATO.

Il n'est pas envisagé de faire passer sous commandement NATO, d'autres forces sous commandement national.

4/ Accélération des travaux d'infrastructure.

Les dates d'achèvement demandées par SACLASI pourront être tenues pour les dépôts de produits pétroliers de Brest et de la Rochelle. Le dépôt de munitions de Brest ne pourra être terminé qu'en mai 1962.

5/ Le Gouvernement français estime en outre qu'en cas d'aggravation de la tension, le commandement de la zone IBERLANT, dans ses limites actuelles et sans sous-zones, devrait être activé sous le commandement d'un Amiral Français avec un Etat-Major réduit. Un C.C. provisoire pourrait être établi, jusqu'à ce que le Q.G. de Lisbonne soit en état de le recevoir et que les limites de CINCIPIALA T soient arrêtées.

6/ En ce qui concerne les mesures d'alerte d'ACCINI, la réponse française acceptant sous quelques réserves les mesures proposées a été adressée au Comité de la Manche.